



## Valorisation des clubs impliqués dans l'organisation ou la participation aux plateaux U9 et U 7 (Babies/MP)

Le présent règlement vise à établir un classement des clubs mobilisés dans l'organisation ou la participation à des plateaux dans les catégories U 9 et U7 (Babies/MP). L'objectif est de valoriser et de récompenser l'investissement et l'engagement des clubs qui ont le plus contribué sur le département 53, sur la saison, à la dynamique des plateaux, favorisant ainsi les rencontres entre clubs en catégories U 9 et U7 (Babies/MP) et permettant au plus grand nombre d'enfants de participer à des plateaux.

Sont concernés par le classement les clubs qui, sur la saison :

- ont organisé au moins un plateau avec au moins un club invité présent  
OU
- ont participé à au moins un plateau.

Sont comptabilisés les plateaux pour lesquels une feuille de plateau CMB 53 dûment complétée (exemplaire à joindre en annexe) a été retournée au Comité 53, avant le mardi midi suivant le plateau.

Le classement est établi suivant les critères présentés à la suite (Méthode de classement).

La communication du classement et la remise de récompenses aux trois clubs les mieux classés ont lieu lors du Forum MB en début de saison suivante.

Les tournois ne sont pas considérés comme des plateaux et n'entrent donc pas le présent règlement.

## Méthode de classement :

Critères principaux		
Critère	Description	Remarque
1	Nombre de plateaux organisés par le club.	Coefficient 3.
2	Nombre de plateaux auxquels le club a participé.	Coefficient 1.
Critères complémentaires		
3	Nombre de clubs avec statut invité ayant participé aux plateaux organisés par le club.	Avantage les clubs organisateurs échangeant avec un maximum de clubs.
4	Nombre d'enfants ayant participé aux plateaux organisés par le club, dont les licenciés dudit club (siens).	Avantage les clubs organisateurs de gros plateaux avec beaucoup d'enfants. Plus facilement discriminant que les autres critères en cas d'égalité pour la note globale.

La somme des critères 1 et 2 donne une note globale pour chaque club. Les clubs sont ensuite classés par note globale décroissante.

Les clubs classés 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> reçoivent chacun en récompense une dotation à définir, offerte par le Comité Départemental de Mayenne de Basket-Ball.

En cas d'égalité entre clubs pour les (places) rangs 1, 2 ou 3, le critère 3 est additionné à la note globale des clubs à égalité. Si des clubs restent encore à égalité, alors le critère 4 est alors additionné aux trois premiers critères.

Exemple :

Sur les critères 1 et 2, club A = 10, B = 9, C, D et E = 6.

A est premier et B second.

On applique le critère 3 à C, D et E qui sont à égalité pour les départager à la troisième place.

Sur les critères 1, 2 et 3, si club C = 20, D = 20 et E = 19, on applique alors le critère 4 uniquement à C et D toujours à égalité, E est hors course.

Sur les critères 1, 2, 3 et 4 club C = 49, D = 50, D termine troisième.

A, B et D sont récompensés.

Vu en Commission MiniBasket le 14 septembre 2015.

*Récompenses proposées sous réserve de la production des feuilles de plateaux*

- ❖ 1<sup>er</sup> club : 150 € en chèque-cadeau pour acquisition de matériel pédagogique ou crédit-formation d'une valeur équivalente
- ❖ 2<sup>ème</sup> club : 100 € en chèque-cadeau pour acquisition de matériel pédagogique ou crédit-formation d'une valeur équivalente
- ❖ 3<sup>ème</sup> club : 50 € en chèque-cadeau pour acquisition de matériel pédagogique ou crédit-formation d'une valeur équivalente »